

DEPARTEMENT DU CHER

**_*_*_*_*_*_*

COMMUNE DE GRACAY

**_*_*_*_*_*_*

ENQUETE PUBLIQUE

du 11 octobre 2023 au 16 novembre 2023

**Relative à la demande d'autorisation
environnementale en vue de la création d'un parc
éolien de Montplaisir composé de 3 aérogénérateurs
et d'un poste de livraison situé sur le territoire de la
commune de GRACAY (Cher)**

(arrêté préfectoral n° 2023-1448 en date du 29 août 2023)

**_*_*_*_*_*_*

**PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES
OBSERVATIONS DU PUBLIC**

L'enquête publique relative à la demande présentée par la SARL Société d'Exploitation du Parc Eolien, SEPE du Don, en vue d'obtenir l'autorisation pour l'exploitation d'un parc éolien de Montplaisir composé de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison situé sur le territoire de la commune de GRACAY (Cher), s'est tenue du mercredi 11 octobre 2023 à partir de 9 h au jeudi 16 novembre 2023, jusqu'à 17 heures, soit 37 jours consécutifs.

Toutes les dispositions de l'arrêté préfectoral prescrivant l'enquête publique ont été respectées.

1. Résumé statistique du déroulement de l'enquête

1.1 Personnes rencontrées

Durant les 5 permanences, nous avons reçu 25 visites selon la répartition suivante :

Mercredi 11 octobre 2023	9 h à 12 h	5
Mardi 17 octobre 2023	9 h à 12 h	2
Mercredi 25 octobre 2023	14 h à 17 h	5
Mardi 7 novembre 2023	9 h à 12 h	5
Jeudi 16 novembre 2023	14 h à 17 h	8

En outre, 8 personnes sont venues en mairie en dehors des permanences.

1.2 Contributions reçues

Le public a utilisé les différents moyens mis à disposition pour effectuer ses observations :

Moyens utilisés	Contributions
Registre GRACAY	19
Lettres adressées ou déposées en mairie	24
Registre dématérialisé	185

Au total, l'enquête a suscité 228 contributions , dont 209 avis exprimés. Pour les avis, les contributions émanant d'une même adresse IP et/ou d'une même personne ont été comptabilisées une seule fois. Les contributions ont bien sûr été prises en compte individuellement.

Quant aux doublons, un seul avis et une seule contribution ont été pris en compte.

Sur le registre papier et courriers, les différents avis munis de plusieurs signatures ont été pris en compte individuellement.

Ainsi, les contributions se décomposent comme suit : 53 favorables, 156 défavorables et 1 sans avis.

A) PARTICIPATION A L'ENQUETE

1) CONTRIBUTIONS ECRITES

Elles ont été consignées dans le tableau annexé à ce document.

Au total 228 contributions ont été exprimées lors de l'enquête, par les particuliers et par des associations.

Lorsque des personnes se sont exprimées plusieurs fois, leur avis n'a été décompté qu'une seule fois.

- 19 contributions ont été portées par le public sur le registre papier, identifiées et numérotées par ordre chronologique croissant, précédées de la mention R
- 24 courriers annexés au registre, identifiés et numérotés par ordre chronologique croissant précédés de la mention C
- 185 contributions consignées sur le registre dématérialisé, identifiées RD suivies du numéro d'ordre chronologique croissant

Lorsque le lieu de résidence n'a pas été indiqué, ainsi que les contributions anonymes quand le lieu de résidence n'était pas indiqué, il a été considéré que ces personnes demeurent en dehors du périmètre des 6 km.

Le nombre d'avis favorables s'établit à 53 et celui des avis défavorables à 156 (1 sans avis).

124 avis émanant du périmètre des 6 km sont répartis comme suit : 14 favorables, 110 défavorables.

B) SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS A L'ENQUÊTE CLASSEES PAR THEME

Les observations sont traitées par thème et font référence à des observations précises du registre d'enquête, du registre dématérialisé, des courriers et des documents reçus.

I. AVIS DEFAVORABLES AU PROJET

1. Conception et information sur le projet

- 1.1 l'implantation des éoliennes est anarchique depuis l'abandon du schéma territorial d'installation. Il n'y a pas de règles sur ces implantations ni sur la répartition
- 1.2 il y a déjà trop d'éoliennes dans le secteur et le département a assez contribué aux efforts demandés. Il y a saturation. Partageons les implantations sur le territoire national. Actuellement, il y a 232 éoliennes implantées dans le Cher sans compter ce projet en cours
- 1.3 le parc sera t-il correctement démantelé à l'échéance, et comment sera t-il recyclé ?
- 1.4 l'ensemble de la zone sera contaminée
- 1.5 c'est un projet inutile
- 1.6 la société porteur du projet perdura t-elle dans le temps ? Que valent les engagements pris par les entreprises privées sur 25 ans ?
- 1.7 Il est demandé le gel du projet de GRACAY dans l'attente d'un schéma de concertation relatif aux installations d'éoliennes
- 1.8 il y a inquiétude sur le démantèlement des éoliennes. Si les sociétés n'existent plus, qui assurera le démantèlement ? Qu'en sera t-il des tonnes de béton et métal ? Comment seront recyclées les pales ? Il sera facile de mettre en liquidation la société pour ne pas payer
- 1.9 l'emplacement est mal choisi
- 1.10 vu les coûts de fabrication et d'exploitation, la proposition de parc s'avère nulle et sans intérêt. 3 éoliennes à GRACAY ne sont pas nécessaires
- 1.11 il est proposé de remplacer le parc éolien par un parc photovoltaïque et de pouvoir implanter sur le toit des habitations des panneaux gratuitement
- 1.12 le projet est une pompe à argent public et subventions de l'Etat. Il faudrait mieux implanter ces parcs à proximité des grandes villes qui sont le plus consommatrice d'énergie
- 1.13 pourquoi ne pas encourager davantage l'installation de panneaux photovoltaïques en diminuant les contraintes des périmètres des monuments historiques et en les installant sur les toits des bâtiments administratifs

- 1.14 le secteur n'est pas adapté car la faiblesse des vents est connue (zone classée 2 sur 5 pour les vitesses moyennes du vent). Il n'y a pas d'étude de vent. Le dossier est incomplet donc non crédible
- 1.15 le projet a déjà été refusé par la préfecture pour cause d'implantation dans une zone de grande biodiversité. Pourquoi le relancer ?
- 1.16 il faut se tourner vers d'autres sources d'énergies renouvelables (photovoltaïque et géothermie)
- 1.17 les bureaux d'études qui sont associés à l'étude d'impact ne sont pas indépendants vis-à-vis du porteur de projet d'où un manque flagrant d'objectivité
- 1.18 le parc s'étale sur 43 hectares. Il y a de la place pour implanter d'autres éoliennes
- 1.19 il faudrait donner des informations plus complètes sur les différents bureaux d'études ayant participé au dossier mis à l'enquête
- 1.20 des études par des organismes indépendants doivent être menées pour évaluer les véritables impacts de ce projet (monuments historiques, biodiversité, nuisances, bruits et lumière)
- 1.21 l'éolien ne doit pas être anarchique ni spéculatif sous prétexte de transition énergétique
- 1.22 les grandes éoliennes ralentissent le vent. Moins de vent signifie moins d'évaporation et donc moins de précipitation. Que deviendront les prairies et cultures ?
- 1.23 Les éoliennes empiètent sur les surfaces agricoles
- 1.24 il y a contradiction entre limiter le réchauffement climatique en implantant des éoliennes qui vont elles-mêmes réchauffer l'atmosphère
- 1.25 il vaudrait mieux financer de petites structures d'énergie renouvelable
- 1.26 la société SEP du Don ne figure pas sur la liste des 21 sociétés exploitantes de parcs éoliens
- 1.27 les éoliennes sont trop proches des habitats
- 1.28 il faut trouver une solution de substitution comme demandé par la MRAe

2. Energie

- 2.1 la production est intermittente, non pilotable et imprévisible. Elle est d'un faible rendement et le bilan carbone est négatif
- 2.2 la production est incertaine du fait du vent moyen sur notre territoire
- 2.3 il n'y a aucune valeur ajoutée à la production d'énergie
- 2.4 l'éolien n'est pas une solution pour l'énergie de demain tant qu'il n'existe pas de solution pour stocker de grandes quantités d'énergie
- 2.5 le réseau est déjà saturé . Il serait judicieux de les installer ailleurs où elles seront plus utiles
- 2.6 il est impératif de favoriser des solutions énergétiques qui respectent notre environnement tout en préservant notre patrimoine et protégeant le bien être des habitants

- 2.7 les 3 éoliennes ne pourront pas se raccorder sur le poste Enedis de Reboursin. Il faudra donc créer 70 km de réseaux
- 2.8 l'énergie éolienne ne représente qu'une part infime de la production électrique
- 2.9 la solution pour notre pays est le développement de nouvelles générations de centrales nucléaires
- 2.10 il faudrait plutôt mettre en place des solutions individuelles ou de collectivités locales facilement maîtrisables
- 2.11 l'éolien ne garantit pas la souveraineté énergétique de la France, mieux vaudrait travailler sur la sobriété (construction, installation et exploitation sont faites par des entreprises étrangères)
- 2.12 l'apport en énergie renouvelable est trop faible par rapport à l'impact sur l'environnement
- 2.13 il faut mixer les solutions en énergie renouvelable pour décarbonner (géothermie, puits canadiens et panneaux solaires)
- 2.14 les éoliennes ne profitent pas à la population locale, les factures d'électricité continuent d'augmenter
- 2.15 les éoliennes ne permettent pas de lutter contre les émissions de CO₂. C'est une mauvaise réponse au réchauffement climatique
- 2.16 sans poste de raccordement RTE, le projet n'est pas viable

3. Intérêt économique

- 3.1 le parc éolien ne peut pas produire d'emploi local. Les emplois sont créés en amont pour la fabrication à l'étranger
- 3.2 le porteur du projet a changé 3 fois depuis le début du processus. La multiplication des sociétés privées laissent craindre des éventuelles défaillances économiques d'où inquiétude pour l'avenir
- 3.3 les éoliennes ne rapportent qu'aux agriculteurs, aux administrations, au promoteur et à l'Etat
- 3.4 le projet ne profite pas aux habitants de GRACAY
- 3.5 il y aura perte d'attractivité économique du territoire et perte d'emplois potentielle
- 3.6 des sommes astronomiques sont englouties dans ce style de projet
- 3.7 du fait de l'intermittence des éoliennes, il faut investir en plus dans une énergie dont la permanence est garantie. Il faut donc investir 2 fois. Quel est le bilan économique au final ?
- 3.8 les taxes versées aux propriétaires des terrains et aux collectivités sont payées grâce à nos factures d'électricité
- 3.9 l'installation et la maintenance du parc éolien ne seront pas assurées par les habitants du secteur. Cela ne profitera pas à l'emploi local
- 3.10 les retombées financières semblent très optimistes et risquent d'être bien plus faibles qu'indiquées

- 3.11 il y a aucun apport pour l'économie française
- 3.12 il y a risque de baisses des dotations de l'Etat du fait des redevances perçues par les collectivités pour les éoliennes
- 3.13 les subventions pour ce programme seraient mieux utilisées pour économiser l'énergie
- 3.14 ce type d'équipement nuit à la politique économique de la France
- 3.15 un lourd travail a été fait par la mairie de GRACAY pour redonner de l'attractivité au territoire. Celui-ci risque d'être ruiné
- 3.16 si le potentiel fiscal par habitant augmente du fait de l'implantation d'éoliennes, la dotation de péréquation que perçoit la commune baissera

4. Concertation, information, climat social

- 4.1 ce projet suscite le rejet par la population
- 4.2 il n'y a aucun intérêt pour la population dans ce projet, c'est même une punition pour les habitants
- 4.3 il faudrait respecter le vote des élus qui connaissent bien leur territoire
- 4.4 la loi d'accélération du 10 mars stipule que chaque commune conserve sa souveraineté en la matière : alors ?
- 4.5 les décisions préfectorales ne reflètent pas l'avis des populations
- 4.6 l'éolien va freiner l'arrivée de nouveaux habitants alors que la commune fait des efforts pour repeupler et dynamiser le village. Quels familles ou jeunes couples auront envie de s'installer sur la commune ?
- 4.7 Il risque d'y avoir des problèmes de cohésion sociale du fait des clivages sur cette problématique
- 4.8 il faudrait que les projets de développement durable soient issus de la concertation avec tous les acteurs locaux
- 4.9 le projet va créer des clivages entre communes

5. Immobilier

- 5.1 les biens immobiliers et fonciers vont subir une forte dévaluation (40 %)
- 5.2 l'achat des résidences sera impacté négativement
- 5.3 qui va prendre en charge le coût lié à la perte de la valeur immobilière ?
- 5.4 les clients potentiels refusent d'acquérir des biens proches de parcs éoliens

6. Tourisme

- 6.1 le tourisme sera impacté durablement de façon négative et les touristes dissuadés de venir. On fait fuir les touristes
- 6.2 il ne faut pas détruire le tourisme qui contribue au développement économique de notre territoire

- 6.3 ne négligeons pas ce patrimoine riche et ses paysages attractifs pour le tourisme
- 6.4 quelle méthode a été utilisée pour faire l'analyse permettant de conclure à un impact nul des éoliennes sur le tourisme

7. Paysage et patrimoine

- 7.1 le projet apportera saturation visuelle, enlaidissement et dévalorisation du paysage et du village. Il y a un effet de masse bien réel. Quelque soit l'endroit où on se trouve à GRACAY, notre vision se porte sur des mâts d'éoliennes. Quelle valeur ajoutée pour notre patrimoine ?
- 7.2 le projet ne s'intégrera pas harmonieusement dans le paysage du secteur
- 7.3 on ne tient pas compte du patrimoine bâti environnant (châteaux de Coulon, du Coudray, de la Pelotte et de Pierre Levée)
- 7.4 il y a des co-visibilités inacceptables avec certains monuments historiques. Tout projet de type devrait être refusé
- 7.5 il ne faudrait pas miter le paysage dans son intégralité et dénaturer le joli paysage du Berry. Préservons ce qui reste des paysages
- 7.6 le projet est trop proche de la Collégiale de Saint-Outrille et de l'église de GRACAY, classées monuments historiques. Les éoliennes sont implantées sans se soucier de l'impact visuel sur le patrimoine. Il faut respecter le patrimoine et le paysage
- 7.7 le projet défigurera l'entrée vers GRACAY, d'où il y a une très belle vue
- 7.8 la pollution nocturne du paysage est considérable
- 7.9 l'architecte des bâtiments de France a donné un avis défavorable sur le projet
- 7.10 la forêt domaniale d'ISSOUDUN sera impactée
- 7.11 le paysage sera dénaturé, massacré. Pourquoi bétonner notre coin de paradis ?
- 7.12 peut-on étudier l'extinction des lumières la nuit ?
- 7.13 ne déclassons pas nos paysages
- 7.14 à terme, ce n'est pas trois éoliennes qui risquent de dénaturer le paysage mais bien plus
- 7.15 les photomontages sont trompeurs et ne reflètent pas la réalité des différents hameaux. Le modèle d'éolienne présenté sur les photomontages n'est pas celui qui sera installé
- 7.16 l'hiver, les feuillus n'apportent plus d'écran pour les bâtiments (château de Coulon) alors que les photomontages sont majoritairement faits en période estivale
- 7.17 le site choisi est le seul préservé pour le moment
- 7.18 le photomontage concernant Coulon est complètement biaisé. Il est à 500 m du monument historique
- 7.19 des photomontages de nuit auraient permis de mieux appréhender l'enjeu des nuisances lumineuses

7.20 il y aura encerclement et le seul endroit où il y avait de la respiration visuelle va être occupé

8. Environnement et biodiversité

8.1 il y a danger pour les oiseaux migrateurs (grues cendrées et les chauve-souris)

8.2 les éoliennes trop proches des lisières de bois en contradiction avec les préconisations Eurobats, donc risque majeur pour les chauve-souris. Il y a une grave atteinte à la biodiversité

8.3 le dépôt de demande de dérogation pour destruction ou perturbation d'espèces protégées est nécessaire

8.4 il y aura destruction de la faune et de la flore. L'environnement, en général, sera impacté

8.5 les animaux volants seront fortement impactés

8.6 du fait de la création des autres parcs environnants, on peut déjà constater la diminution des oiseaux dans ce secteur

8.7 c'est un leurre écologique du fait des forts tonnages de béton installés en terre. Il y a pollution de la nature et l'éolien n'est pas une réponse écologique

8.8 la restitution de l'étude pour les chauve-souris est très insuffisante

8.9 l'étude acoustique, sur laquelle repose la plupart des analyses, n'a pas été réalisée à hauteur de nacelle avec un mât de mesure et sur toute la période d'activité des chauve-souris

8.10 il est regrettable que les personnes compétentes dans le département du Cher n'aient pas été sollicitées dans le cadre de l'étude (muséum de BOURGES et association Chauve-qui-peut)

8.11 à minorer les impacts on ne gagne pas en crédibilité

8.12 les éoliennes n'ont rien de naturel

8.13 sur le parc des Champs d'Amour, malgré le bridage, le nombre de décès de Noctules de Leisler a beaucoup augmenté. Il est regrettable que le bureau d'études n'ait pas jugé bon de se pencher sur la mortalité des chauves-souris sur les parcs du Cher les plus proches (MASSAY). 600 chauve-souris ont été détruites depuis le début des 2 parcs (Bois Merault et Longchamp). Le bon état de conservation de ces espèces est menacé sur le long terme

8.14 on va porter atteinte au cadre de vie des habitants

8.15 le dossier énonce sans justification que l'impact environnemental est nul à faible et que les éoliennes auront aucun impact sur le voisinage. Cela restera à démontrer une fois le parc installé

8.16 pourquoi ne pas avoir fait confiance, pour l'avifaune, à des associations qui auraient pu leur apporter leur expertise (LPO et Nature 18) ?

8.17 les balbuzards pêcheurs et les loriots résisteront-ils aux pales ?

8.18 Apparemment, dans le Berry, on se moque de la faune sauvage

8.19 les éoliennes sont contraires au dispositif « territoire engagé pour la nature »

- 8.20 les écoutes en altitude des chiroptères n'ont pas été effectuées
- 8.21 un renforcement des mesures d'accompagnement des chiroptères aurait été intéressant
- 8.22 il y a risque sur la pollution des sols
- 8.23 GRACAY et SAINT-OUTRILLE cherchent à préserver la biodiversité sur leur territoire. Les éoliennes vont tout gâcher

9. Sécurité et santé

- 9.1 il y a des risques sur la santé humaine (physique et psychique) du fait des ondes générées, du bruit, des ultrasons, infrasons, champs électromagnétiques et des effets stroboscopiques. Les animaux (faune sauvage, domestique, bétail) sont aussi concernés par ces nuisances. Comment croire aux promesses de bridage des machines pour limiter le bruit ?
- 9.2 il y aura des nuisances visuelles de jour comme de nuit. Laissons la faune et la flore paisibles
- 9.3 les pales envoient des particules fines et dangereuses autour du site
- 9.4 il y aura perturbation des liaisons téléphoniques, radio et télévision

II. AVIS FAVORABLES AU PROJET

1. Conception et information sur le projet

- 1.1 il y a réduction de l'impact sur l'évolution du climat. C'est une nécessité absolue pour l'avenir du pays. C'est un projet d'intérêt général
- 1.2 le projet est idéalement localisé à GRACAY, zone favorable à l'éolien. Il y a du vent et tant mieux. Il est en phase avec la politique locale et internationale. Il est utile à tous
- 1.3 il faut lutter contre le réchauffement climatique qui aura plus d'incidences négatives (sur la biodiversité et les populations) que le fonctionnement des éoliennes
- 1.4 c'est une technologie simple et efficace
- 1.5 la France est en retard sur les objectifs en matière d'éolien. Constatant que le projet respecte la réglementation et est porté par un développeur expérimenté, ayant une vraie expérience dans ce secteur, on devrait soutenir ce projet
- 1.6 on ne peut plus ignorer la crise climatique. Il faut absolument réduire nos rejets de CO2
- 1.7 le porteur de projet a bien présenté son projet (avantages et inconvénients). Les opposants présentent des arguments manquant de pertinence et sont dogmatiques

- 1.8 le territoire de la commune bénéficie d'un potentiel éolien répertorié dans le schéma régional éolien (SRE) et dans le volet énergie du schéma régional climat air énergie (SRCAE)
- 1.9 face à l'urgence climatique, il est urgent d'avancer sur les énergies renouvelables
- 1.10 l'énergie verte est complémentaire du photovoltaïque
- 1.11 espérons qu'un jour on aura, comme en Espagne, de l'électricité gratuite en période de grand vent
- 1.12 l'interlocuteur du projet est le même depuis le début. C'est un gage de sérieux
- 1.13 le projet n'est pas arrivé soudainement, le mât de mesures sur le site est resté en place de 2013 à 2016

2. Energie

- 2.1 c'est une source d'énergie renouvelable, locale, propre, non polluante, décarbonée, stable et prévisible
- 2.2 le vent est gratuit et est à exploiter pour produire cette énergie
- 2.3 beaucoup d'usages vont de plus en plus nécessiter l'utilisation de l'électricité (transports notamment). Utiliser cette énergie locale est indispensable
- 2.4 l'éolien fait partie du mix énergétique français
- 2.5 le but est de remplacer les énergies fossiles qui abîment notre planète par des énergies propres. Il y a urgences climatique et énergétique. Les énergies fossiles ont fait leur temps
- 2.6 sans les moyens de production d'énergies renouvelables à mettre en œuvre rapidement nous aurons de graves problèmes d'approvisionnement en attendant les futures centrales nucléaires
- 2.7 il faut rattraper notre retard en Europe
- 2.8 l'éolien contribue à l'indépendance énergétique et à la réduction des gaz à effet de serre. Il se substitue à la production des centrales nucléaires et thermiques
- 2.9 l'éolien est une solution d'avenir et permet de maîtriser le coût de l'énergie
- 2.10 pourrait-on étudier le raccordement des bornes de recharge des véhicules électriques aux éoliennes ?
- 2.11 Dans notre région, la solution pour une énergie propre est l'éolien ou le photovoltaïque en évitant les terres agricoles
- 2.12 pour assurer notre production d'électricité, il faut accepter quelques inconvénients (paysages). C'est un choix primordial pour notre avenir
- 2.13 l'énergie la plus propre est celle que l'on ne consomme pas
- 2.14 le mix énergétique est indispensable
- 2.15 les générateurs éoliens sont de précieux régulateurs de la production électrique de notre territoire
- 2.16 dans le livre blanc « GRACAY 2030 » édité en 2020, des objectifs avaient été définis pour développer les énergies renouvelables et notamment l'éolien en fonction du projet présenté

- 2.17 c'est une filière compétitive avec un coût dans les plus bas des filières énergétiques
- 2.18 l'éolien permet de s'affranchir des pressions des pays exportateurs des énergies fossiles
- 2.19 les éoliennes contribuent à atteindre les objectifs fixés par la France et l'Europe (33 % de la consommation par des ENR en 2030)
- 2.20 se reposer uniquement sur le nucléaire est risqué. On est content de pouvoir compter sur l'éolien

3. Intérêt économique

- 3.1 le projet sera créateur d'emplois pendant la période de construction (6 personnes pendant 3 mois pour le génie civil)
- 3.2 les régions, comme la nôtre, auront la possibilité d'avoir des revenus supplémentaires
- 3.3 peut-on investir dans le projet comme cela s'est fait à ISSOUDUN ?
- 3.4 c'est économiquement intéressant pour la commune
- 3.5 l'éolien permet la réduction de la dépendance aux importations d'énergie et peut aider à stimuler l'économie locale
- 3.6 les retombées fiscales émanant des éoliennes vont permettre d'améliorer le cadre de vie des habitants

4. Concertation, information, climat social

- 4.1 il y a eu désinformation avec les banderoles « tous contre les éoliennes » et « GRACAY dit non aux éoliennes ». Cela ne reflète pas la réalité dans le village. Les banderoles sont apposées sur des parcelles qui ne sont pas concernées par le projet et, de plus, sous des lignes à haute tension
- 4.2 la vision des opposants est ancrée sur l'immobilisme
- 4.3 comment voulez-vous avoir un bon regard sur l'éolien avec la campagne de désinformation qui a été menée pour saboter le projet

5. Immobilier

- 5.1 l'éolien n'est pas un frein à la vente des maisons. Les causes sont plutôt les passoires thermiques et les zones inondables

6. Tourisme

- 6.1 de nombreux gîtes ruraux situés aux abords de parcs éoliens ne constatent pas de baisse de fréquentation

7. Paysage et patrimoine

- 7.1 les photomontages permettent de bien juger l'impact des éoliennes
- 7.2 il est faux de dire que chaque habitant de GRACAY et ses alentours voient simultanément une centaine d'éoliennes dans leur paysage
- 7.3 l'esthétisme d'une éolienne n'est pas pire que « l'environnement » que certains particuliers font subir à leurs voisins. On l'associe à quelque chose de bon pour notre avenir et utile à tous
- 7.4 l'arrivée des éoliennes modifiera nos paysages mais sécurisera la production de notre énergie
- 7.5 il n'y a pas de saturation visuelle, le projet étant situé loin des bourgs pour en limiter les nuisances
- 7.6 il est très bien que l'on voit les éoliennes car elles nous rappellent que nous sommes tous des consommateurs d'électricité
- 7.7 les éoliennes sont plus belles que les pylônes des lignes à haute tension
- 7.8 les éoliennes ne sont pas ou peu visibles depuis le patrimoine bâti. Il n'y aura pas d'effet sur le paysage
- 7.9 les opposants s'émeuvent de la pollution visuelle des éoliennes mais qui s'émeut aujourd'hui des pylônes et lignes à haute tension et des tours des centrales nucléaires

8. Environnement et biodiversité

- 8.1 l'argument des opposants au projet pour les chauve-souris est hypocrite
- 8.2 nous tuons par l'activité humaine plus d'oiseaux que les éoliennes
- 8.3 les opposants n'ont pas pris connaissance de l'étude d'impact dans son intégralité
- 8.4 certes il y a un impact sur la biodiversité, mais toutes les activités humaines ont ce type d'impact
- 8.5 il n'y a pas d'incidence sur la faune sauvage
- 8.6 les études environnementales montrent que l'impact sur la faune et l'avifaune sera minimisé
- 8.7 les éoliennes n'émettent pas de polluants atmosphériques ou déchets toxiques. Cela permet de maintenir la qualité de l'air et de l'eau, éléments capitaux pour la santé de la faune et des écosystèmes
- 8.8 il y aura un faible impact sur les terres
- 8.9 l'éolien améliorera la qualité de la vie
- 8.10 l'étude d'impact ne relève pas d'incompatibilité du projet avec son environnement
- 8.11 malgré les différents parcs éoliens alentour, on peut toujours observer des rapaces et des cortèges d'oiseaux migrateurs
- 8.12 la garde au sol d'au moins 60m des pales permet de réduire les impacts sur la faune volante

8.13 si on voulait préserver les chauve-souris. Pourquoi a t-on détruit des bois et bosquets, gîtes potentiels ?

9. Sécurité et santé

9.1 le bruit des éoliennes n'est pas une source d'inquiétude. Le bruit provient surtout du trafic routier (notamment A 20) et de la ligne à haute tension

9.2 les riverains ne seront pas dérangés par les éoliennes

C) QUESTIONS POSEES PAR LA COMMISSION D'ENQUETE

1) *BALISAGE LUMINEUX*

En octobre 2021, le Ministère de la transition écologique élaborait, en lien avec la filière, un document appelé « 10 mesures pour un développement maîtrisé et responsable de l'éolien ». Parmi ces 10 mesures :

- mesure 6 qui concerne la réduction de l'impact lumineux.

Il est notamment indiqué :

- * qu'après une expérimentation de signaux lumineux orientés vers le ciel à CHAUVET (Vendée), il y aura une généralisation pour tous les sites existants
- * qu'après une expérimentation de feux à éclats, allumés uniquement lors du passage d'un aéronef, à SOURCE-DE-LOIRE (Ardèche), il y aura une généralisation progressive à tous les parcs à partir de mi-2022

Conformément aux mesures évoquées par le Ministère :

- est-ce que le projet de parc à Montplaisir sera équipé de signaux lumineux orientés vers le ciel
- est-ce que le projet du parc de Montplaisir sera équipé de signaux lumineux qui seront allumés uniquement au passage d'un avion ?

2) *PLANTATION DE HAIES*

Dans les mesures d'accompagnement pour le paysage (mesure 433.1), il est prévu la plantation de haies à destination des riverains les plus proches pour effectuer un rideau visuel.

- quelles essences sont envisagées pour constituer ces haies ?
- quelle sera la hauteur initiale de ces plantations et leur perspective de croissance ?

Comme prévu à l'arrêté préfectoral, nous avons pris rendez-vous avec la SARL Société d'Exploitation du Parc Eolien, SEPE du Don, porteur du projet, le 22 novembre 2023 afin de lui remettre le procès-verbal de synthèse recueillant les observations.

Ce procès-verbal, complété par une copie des contributions écrites recueillies et du tableau synthétique des contributions, lui a été remis ce jour, et nous l'invitons maintenant à fournir, dans un délai maximum de 15 jours, un mémoire en réponse aux observations formulées par le public.

A VIERZON, le 22 novembre 2023

Eugène BONNAL Président	La commission d'enquête, Patrick ANDRE	Jean-Louis HAYN
----------------------------	---	-----------------

Reçu le 22 novembre 2023